

Page	Page	الصفحة	Date	Date	التاريخ	Number	Numero	العدد
-	-	-	10/02/2009	10/02/2009	10/02/2009	-	-	-

Recrutement, dès septembre 2009, des enseignants inscrits sur la liste complémentaires des admis au CAPES 2007



Le Président Zine El Abidine Ben Ali a ordonné le recrutement, dès septembre 2009, des enseignants inscrits sur la liste complémentaires des admis au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire (CAPES 2007).

Cette décision a été annoncée, mardi, par M. Hatem Ben Salem, ministre de l'éducation et de la formation qui a précisé, lors d'une rencontre avec les représentants des médias tunisiens, qu'à l'issue de ce recrutement, il n'y aura plus de liste complémentaire pour ce concours, ajoutant que cette mesure ne concerne que les titulaires d'une maîtrise ou plus.

- **A partir de l'année scolaire 2009- 2010 : Recrutement de 1000 enseignants du primaire et 1360 enseignants du secondaire**

Il a fait remarquer que 1000 enseignants du primaire et 1360 enseignants du secondaire dont 100 professeurs de théâtre seront recrutés à partir de l'année scolaire 2009- 2010 en vue de promouvoir les activités culturelles et réhabiliter le théâtre scolaire au sein des établissements scolaires.

Une mesure qui coïncide avec la célébration du centenaire du théâtre tunisien. L'effort sera axé, également, sur le renforcement de l'enseignement des langues à travers la création de près de 800 laboratoires de langue au niveau des lycées secondaires et la mise en place des programmes et plans d'actions destinés au recyclage des enseignants du français et d'anglais.

- **Vers la suppression de l'examen de passage de la quatrième année de base**

M. Ben Salem a souligné qu'à partir de l'année scolaire 2009-2010, on s'oriente vers la suppression de l'examen de passage de la quatrième année de base en raison de "l'inefficacité de cet examen et de sa pression psychologique sur l'élève".

Cependant, a précisé le ministre, la formule facultative de l'examen de la neuvième année de base sera maintenue et que l'orientation vers la généralisation de l'examen facultatif de la sixième année de base durant les prochaines années n'est pas exclue.

Le ministre a, aussi, insisté sur l'importance de renforcer la mise en oeuvre du concept de diplômation en informatique pour les enseignants et sa généralisation aux inspecteurs et aux assistants pédagogiques de manière à diffuser la culture informatique en milieu scolaire, d'autant plus que les établissements de l'enseignement de base et du secondaire disposent actuellement d'environ 80 mille ordinateurs.

Evoquant la question des cours particuliers, il a indiqué que plusieurs infractions ont été relevées à ce niveau, soulignant que le ministère s'emploie à organiser ce secteur conformément aux réglementations en vigueur.

Abordant le phénomène de la violence verbale et physique au sein des établissements scolaires, M. Ben Salem, a mis l'accent sur le souci de la famille éducative d'assurer, en collaboration avec les parents, l'encadrement nécessaire aux élèves, soulignant qu'une circulaire a été adressée aux responsables des établissements d'enseignement en vue de multiplier les rencontres périodiques de concertation et d'information entre enseignants et parents d'élèves, l'objectif étant de garantir les meilleures conditions pour les études.

Il a indiqué que l'intérêt sera accordé à l'unification des standards au niveau des institutions éducatives, à améliorer l'environnement de la formation et à réaménager l'horaire scolaire en vue de permettre à l'élève d'exercer des activités culturelles et sportives.

- **Mobilisation de moyens financiers conséquents**

Une enveloppe de 37 Millions de dinars a été consacrée cette année aux travaux d'entretien des écoles primaires, collèges et lycées secondaires.

Le ministre a relevé l'importance des mesures annoncées, lors du conseil ministériel du 16 décembre 2008, en faveur de la formation professionnelle en vue de valoriser ce système et améliorer la qualité de l'enseignement dispensé en vue de se mettre au diapason des mutations enregistrées à l'échelle mondiale et de répondre aux nouvelles demandes générées par la réalisation prochaine des grands projets en Tunisie.

- **Quinze centres de formation professionnelle bénéficieront d'un plan de mise à niveau**

Il a précisé que quinze centres de formation professionnelle bénéficieront d'un plan de mise à niveau qui porte sur la rénovation des équipements et la consolidation de la formation dans les spécialités liées au bâtiment, la soudure, l'électronique et la maintenance.

Il a ajouté que l'effort sera focalisé sur le raffermissement de la relation entre les systèmes d'éducation et de formation, la généralisation des collèges techniques et la création de nouveaux horizons pour les diplômés des collèges techniques notamment à travers la création d'un baccalauréat professionnel à partir de 2010.

M.Mongi Bedoui, secrétaire d'Etat chargé de la formation professionnelle, a souligné que les récentes mesures dans ce domaine tendent à développer le rendement du système de formation et à diversifier ses filières, l'objectif étant d'adapter la formation aux besoins des entreprises.

Il a ajouté que les collèges techniques accueilleront l'année prochaine près de 4500 stagiaires dans les spécialités du bâtiment, du service et de l'industrie.